

Procès-verbal

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2020 par conférence web.

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations. Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-03-154 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-155 APPROBATION. COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer au 25 mars 2020 déposés lors de la présente séance

- Fonds d'administration générale

SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER AU 25 MARS 2020

<u>DATE D'ÉMISSION</u> <u>MONTANT PAYÉ</u>

2020-03-25 130 161.85 \$

TOTAL DES COMPTES 130 161.85 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• QUE ce Conseil approuve la liste de comptes à payer au 25 mars 2020 et autorise l'assistant-trésorier à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-156 MISE À JOUR. SIGNATURE, DOCUMENTS FINANCIERS

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur(trice) des Finances et Trésorerie depuis le 21 février 2020, lequel poste comprend la responsabilité des charges attribuées au trésorier en vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 106 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) voulant que l'assistant-trésorier, s'il est nommé par le conseil, puisse exercer tous les pouvoirs de la charge de trésorier, avec les droits, devoirs, privilèges, obligations et pénalités attachés à cette charge;

CONSIDÉRANT qu'en cas de vacance dans la charge de trésorier, l'assistant-trésorier doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie;





•

CONSIDÉRANT la résolution 2014-03-122 de ce Conseil attribuant la charge d'assistant-trésorier à monsieur René Chalifoux, directeur général, laquelle résolution est attachée à la présente;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil ordonne que toute autorisation de signature attribuée par la loi ou par ce Conseil à madame Nadia René ou madame Claudie Boutin soit dorénavant attribuée à monsieur René Chalifoux, et ce jusqu'au comblement de la vacance du poste de directeur(trice) Finances et Trésorerie;
- QUE ce Conseil en informe toute institution et notamment la Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-157 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

• DE clore la séance à 18 h 45.

ADOPTÉE à l'unanimité

